

4 - C. Pôle Stratégie Développement Aménagement – Service Aménagement Numérique : Nouvelle organisation du service (avis) ;

L'organisation structurelle du Service FOR était, pour le périmètre dans lequel elle exerçait, bien étudiée. Le périmètre d'intervention était limité au territoire de la ville de Rennes. Certes, comme bon nombre de Service, les agent-es estimaient que les effectifs étaient sous-dimensionnés et cela avait un impact sur leurs missions et, par ricochet, sur l'efficacité de leurs prestations.

Aujourd'hui, le Service Aménagement Numérique englobe la totalité des missions du Service FOR ainsi que des missions complémentaires sur la métropole rennaise, missions liées à l'arrêt anticipé de la DSP de Rennes Métropole Télécom. Sur ce sujet, pouvez-vous nous informer sur le montant que pourrait réclamer le prestataire comme dédommagement auprès de Rennes Métropole, s'il vous plaît ? Pouvez-vous développer ce qu'est l'intérêt général pour basculer sur un contrat type affermage qui permettra une gouvernance plus fine de la Collectivité sur l'exploitation de ce réseau avec notamment la gestion en direct des infrastructures de Génie Civil ?

Les agent-es soulignent que le passage d'une commune à quarante-trois communes n'est pas sans incidence sur la charge de travail et sur la nécessité d'augmenter les effectifs et dans le même temps que la prise en gestion des infrastructures RMT (Rennes Métropole Télécom) apparaît comme une évidence pour le bien commun de la métropole. En effet, ne serait-ce que par le périmètre plus étendu demandant des déplacements plus chronophages, et un nouveau périmètre hétérogène par rapport à celui de la Ville de Rennes mieux cadré que celui géré par des communes n'ayant pas obligatoirement toutes les compétences techniques spécifiques sur les télécoms, ce renforcement est essentiel.

Afin d'assurer la souveraineté de la métropole sur ces infrastructures télécoms et assurer une bonne exploitation des réseaux, un gros travail doit être mis en place avec des équipes dédiées, les communes n'ayant pas vraiment suivi ce sujet plutôt technique au cours des deux dernières décennies.

Au-delà de la résilience de ces réseaux, source d'économies sur les charges d'exploitation pour Rennes Métropole, une bonne gestion de la location de ces infrastructures à des opérateurs télécoms tiers assurera des revenus supplémentaires pour la collectivité qui permettra de justifier cette croissance des équipes.

La proposition organisationnelle incluant à minima, deux techniciens et un ingénieur est, de notre point de vue, correcte et indispensable pour absorber la charge de travail supplémentaire.

Nous avons cru un moment, à travers les formulations du rapport et en particulier la phrase en page 4/5 rédigée de la manière suivante : Le recrutement d'un troisième technicien est donc nécessaire pour ne pas fragiliser le service tout entier. Que vous alliez effectivement créer 3 postes de techniciens et un poste d'ingénieur.

D'après nos informations, un audit est en cours afin de connaître l'état des données que doit vous remettre le délégataire actuel de service public. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Pour revenir à l'audit, est-il possible que ses conclusions vous conduisent à créer un nouveau poste de technicien si la reprise des données n'est pas conforme à ce qu'elle aurait dû être ? En effet, ce renforcement de l'équipe SAN est le strict minimum, et afin d'assurer un meilleur suivi de la prochaine DSP et des redevances afférentes, un renforcement complémentaire de l'équipe nous semblerait également pertinent dès 2026, et ce malgré une situation budgétaire restreinte.

Merci pour vos éléments de réponse et de compréhension des enjeux de cette nouvelle organisation.